

Appel à projets

Les Ekoacteurs, dispositif d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), est impulsé et porté par le GRAINE Rhône-Alpes en accord avec les partenaires institutionnels de l'Espace Régional de Concertation (ERC-EEDD).

Dans ce cadre, depuis 2009 un appel à projets est lancé chaque année pour accompagner la mise en œuvre de projets menés sur le terrain par des acteurs éducatifs.

Objectif

L'objectif commun de tous les partenaires du dispositif est la formation de citoyens actifs respectueux de leur environnement et des équilibres planétaires, qui prennent en compte les dimensions écologiques, sociales, culturelles et économiques de leur territoire.

Modalités de soutien

Le dispositif soutient la réalisation de projets à l'initiative des enseignants ou des animateurs de structures d'éducation non formelle construits en partenariat avec un éducateur à l'environnement professionnel d'une association adhérente au GRAINE Rhône-Alpes. Il prend en charge le temps passé par l'éducateur à l'environnement partenaire pour l'accompagnement pédagogique des actions d'EEDD. L'intervention de ce dernier, en accord avec l'enseignant ou l'animateur, se déroule dans un esprit de co-construction et de continuité pédagogique à toutes les étapes du projet et de l'action.

→ Consultez en ligne :

- [Le détail des modalités de soutien.](#)
- [La répartition des rôles entre le porteur du projet et son partenaire \(pdf\).](#)

Critères

- Élaboration et déroulement en **partenariat**.
- **Inscription dans le territoire** proche (problématiques liées au contexte local).
- **Objectifs**, compétences recherchées en termes de connaissances et savoirs, capacités et **savoir-faire**, attitudes et **savoir-être, savoir devenir...**
- **Implication des participants** dans une action écocitoyenne concrète et directe (démarche de projet).
- **Complexité** : approche systémique, transversalité, transdisciplinarité, prise en compte des différents piliers du Développement Durable (environnemental, économique, social, de gouvernance) pour une meilleure appréhension de la complexité.
- Invitation à la **découverte concrète de l'environnement** au moyen d'activités d'immersion, de terrain, de plein air.

Bénéficiaires

Le dispositif s'adresse aux classes et aux groupes de jeunes ou d'adultes, dans le cadre scolaire et de l'éducation non formelle en région Rhône-Alpes (à l'exception des lycées).

Qui peut être porteur de projet ?

- Enseignant d'un établissement scolaire public ou privé.
- Éducateur dans une structure d'accueil spécialisée.
- Animateur de centre de loisirs ou de centre de vacances.
- Animateur de MJC, centre social, maison de retraite ou maison de quartier...

Nouveautés 2011-2012

- Pour favoriser les démarches collectives, un projet peut désormais impliquer jusqu'à 3 classes ou 3 groupes !
- Le formulaire pour déposer un projet est désormais à saisir en ligne.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
20 MAI 2011

Comment répondre ?

- Le formulaire de dépôt des projets doit être **saisi en ligne avec le partenaire éducateur à l'environnement** choisi.
- Le formulaire doit impérativement être validé définitivement par le porteur du projet et son partenaire pour être pris en compte.
- Le formulaire doit être imprimé et :
 - Pour les enseignants porteurs de projets : validé par le directeur d'établissement ou le principal puis transmis à l'inspection académique du département concerné.
 - Pour les autres types de porteurs de projet : envoyé directement au GRAINE.
- La date limite de dépôt des projets est le **20 mai 2011 à minuit**. Les projets déposés après ce délai ne seront pas examinés par le Comité de sélection des projets.
- Les projets seront étudiés par le Comité Consultatif (partenaires institutionnels, financiers, pédagogiques) lors d'une **commission fin juin 2011**. Les projets en milieu scolaire passeront au préalable par une commission pédagogique de l'inspection académique.
- Les réponses seront transmises aux porteurs de projet et à leurs partenaires **début juillet 2011**.
- La mise en œuvre des projets pourra débuter dès réception de la réponse et se poursuivre jusqu'au **25 juin 2012**.
- Les documents de bilan et évaluation seront à transmettre au GRAINE Rhône-Alpes **avant le 10 juillet 2012**.